



## ENTENTE D'ADMISSIBILITÉ D'UN DISPENSATEUR DE SERVICES-CONSEILS AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES

### ENTRE

LES RÉSEAUX AGRICONSEILS, représentés ici par le Réseau Agriconseils :

Nom de la région

Ci-après nommé « le Réseau »;

### ET

LE DISPENSATEUR :

Désignation du dispensateur

Ci-après nommé « le dispensateur »;

## 1. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir l'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils par un réseau Agriconseils concernant la prestation de services-conseils aux exploitations agricoles et de déterminer les obligations qui en découlent pour chacune des parties. La présente entente annule et remplace toute autre entente d'admissibilité intervenue entre le dispensateur et le réseau Agriconseils.

## 2. DÉFINITIONS

- 2.1 Année financière :** Période de 12 mois consécutifs se déroulant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.
- 2.2 Comité de gestion :** Le comité de gestion mis en place par l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles.
- 2.3 Conseiller agricole :** Toute personne qualifiée qui, dans le respect de son champ de compétence et des lois professionnelles, dispense ou contribue à dispenser un service-conseil de nature professionnelle ou technique aux exploitations agricoles.
- 2.4 Dispensateur :** Un conseiller agricole qui œuvre à son propre compte ou tout organisme qui emploie un ou des conseillers agricoles.
- 2.5 Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles :** Entente visant les services-conseils nécessaires à l'exploitation agricole, à toutes les étapes de son développement, réalisés par les dispensateurs reconnus par le biais des réseaux Agriconseils. Elle couvre notamment les services-conseils en agroenvironnement, en gestion (technico-économique, financière et organisationnelle) et en encadrement technique.
- 2.6 Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) :** Programme permettant d'offrir notamment un service d'accueil et de référence aux exploitations agricoles ainsi que des services-conseils en gestion, transfert et démarrage de ferme et développement organisationnel. Ces services sont offerts via les réseaux Agriconseils.
- 2.7 Programme Prime-Vert :** Programme qui vise à aider les producteurs agricoles et le secteur agroalimentaire à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.
- 2.8 Réseau Agriconseils :** Organisation reconnue dans le cadre de l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles.

Paraphes \_\_\_\_\_

### 3. OBLIGATIONS DU RÉSEAU

- 3.1 Qualité des services :** Le réseau s'engage à prendre les moyens raisonnables et disponibles afin que le dispensateur rende des services-conseils de qualité, selon les règles de l'art, aux exploitations agricoles.
- 3.2 Information :** Le réseau s'engage à informer les dispensateurs des programmes qu'il administre et de son offre de service, lesquels précisent notamment les productions et domaines d'intervention couverts, les activités et services-conseils subventionnés ainsi que les pourcentages et les maximums de subvention.
- 3.3 Référence :** Le réseau s'engage à inscrire le dispensateur admis, en fonction des territoires qu'il dessert, sur une liste de références destinée aux exploitations agricoles.
- 3.4 Paiement de la subvention :** Lorsque le dispensateur rend un service-conseil subventionné à une exploitation agricole, le réseau s'engage à payer au dispensateur qui répond aux exigences de la présente entente, la part subventionnée, tel que le prévoit l'offre de service du réseau ou les autres programmes d'aide financière administrés par le réseau.
- 3.5 Accès à PREXTRA :** Le réseau s'engage à donner aux dispensateurs un accès sécurisé aux applications nécessaires de PREXTRA pour la réalisation de l'article 4.6 de la présente Entente.

### 4. OBLIGATIONS DU DISPENSATEUR

- 4.1 Contrat de service écrit :** Pour obtenir le paiement d'une subvention associée à la livraison d'un service-conseil qu'il a rendu, le dispensateur s'engage à conclure un contrat écrit avec l'exploitation agricole avant chaque prestation de service. Ce contrat contient, au minimum, les informations prescrites à l'Annexe A intitulée « Contenu minimal du contrat de service et de la facture » de la présente entente. Si les services prévus au contrat se déroulent sur plus d'une année financière, le contrat devra stipuler en détail les services et leur coût, à réaliser pour chacune des années financières visées. Pour ce qui est des services-conseils reliés au programme Prime-Vert, la liste des exploitations accompagnées générées par le logiciel PROFIL fait foi des contrats de service conclus avec les exploitations agricoles.
- 4.2 Qualité des services :** Le dispensateur s'engage à rendre des services-conseils de qualité, selon les règles de l'art, aux exploitations agricoles.
- 4.3 Annexes dûment complétées :** Le dispensateur s'engage à compléter l'Annexe B intitulée « Déclaration du dispensateur » intégrée à la présente entente ainsi qu'à fournir au réseau, pour chacun des conseillers sous sa responsabilité et qui est susceptible de rendre des services-conseils par l'entremise du réseau, l'Annexe C intitulée « Déclaration du conseiller agricole » de la présente entente, dûment complétée.
- 4.4 Documentation des interventions :** Le dispensateur s'engage à documenter toutes les interventions qu'il mène auprès de son client.
- 4.5 Facture détaillée :** Le dispensateur s'engage à accompagner toute réclamation au réseau pour la prestation de services-conseils subventionnés, d'une facture détaillée. Cette facture contient, au minimum, les informations prescrites à l'Annexe A intitulée « Contenu minimal du contrat de service et de la facture » de la présente entente. Elle doit être présentée au réseau, au plus tard dans les 30 jours suivant la prestation du service sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année en cours (sauf avis contraire). Bien que le contrat puisse se dérouler sur plus d'une année financière, le dispensateur doit présenter une facture présentant les services réalisés avant le 31 mars. Pour ce qui est des services-conseils reliés au programme Prime-Vert, la liste des exploitations accompagnées générée par le logiciel PROFIL fait foi des factures détaillées.
- 4.6 Formulaire de livrables :** En complément à l'article 4.5, lorsque le service-conseil est subventionné par le PADEA, le dispensateur s'engage à compléter dans PREXTRA le formulaire de livrables, à le faire signer par le client et en remettre une copie signée au client et au réseau.
- 4.7 Preuve de paiement :** Le dispensateur conserve une preuve du paiement de la part de l'exploitation agricole cliente, pour chaque service-conseil subventionné par le réseau.
- 4.8 Conservation des documents :** Le dispensateur s'engage à conserver pendant six (6) ans suivant la prestation d'un service à un client, les documents, peu importe leur support, exigés dans le cadre de la présente entente et produits à l'occasion de la prestation d'un service-conseil subventionné. Il s'assure que les règles de l'art en matière de conservation et d'archivage sécuritaires sont respectées et que les personnes qui doivent avoir accès aux documents sont liées par le secret professionnel ou par un engagement à respecter la confidentialité des informations qui y sont contenues.

Paraphes \_\_\_\_\_

**4.9 Accès aux documents :** Le dispensateur s'engage à donner accès, au mandataire identifié par le comité de gestion, à tous les documents produits dans le cadre de la livraison du service-conseil subventionné, notamment les documents suivants :

- Le contrat de service entre le dispensateur et son client;
- Le diagnostic écrit;
- Les recommandations écrites;
- La facture détaillée;
- La preuve de paiement des services rendus.

Cet accès aux documents est sous réserve de l'obtention de la levée du secret professionnel ou d'une obligation de confidentialité, ainsi que du consentement de l'exploitation agricole bénéficiaire d'un service subventionné par le réseau. Cette vérification vise à s'assurer que les services pour lesquels le dispensateur a été payé ont bien été rendus ou évaluer que les objectifs des subventions ont été atteints.

**4.10 Transmissions des données :** À la suite d'une demande préalable du réseau à cet effet et sous réserve de l'obtention de la levée du secret professionnel ou d'une obligation de confidentialité ainsi que du consentement de l'exploitation agricole bénéficiaire d'un service subventionné par le réseau, le dispensateur s'engage à collaborer avec le réseau afin de transmettre à une banque de données ou à un outil identifié par le comité de gestion, des données préalablement identifiées et relatives à l'exploitation agricole.

**4.11 Utilisation d'outils communs :** Le dispensateur s'engage, le cas échéant, à utiliser les outils retenus par le réseau, à la suite d'une orientation donnée par le comité de gestion. Pour les services-conseils en agroenvironnement reliés au programme Prime-Vert, l'utilisation du logiciel Profil est obligatoire pour la production des livrables demandés dans le cadre de la reddition de compte. Des frais d'utilisation pourraient s'appliquer pour Profil.

**4.12 Vérification et évaluation :** Le dispensateur s'engage à collaborer avec le réseau ou avec un mandataire identifié par le comité de gestion lors de toute vérification portant sur les exigences liées à l'exécution de la présente entente ainsi qu'à toute évaluation de l'atteinte de ses objectifs.

**4.13 Satisfaction de la clientèle :** Le dispensateur s'engage à collaborer à une évaluation de la satisfaction de la clientèle du réseau, selon les paramètres communiqués par ce dernier ou par le comité de gestion.

**4.14 Responsabilité :** Le dispensateur s'engage à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et toute responsabilité de toute action, réclamation ou demande qui découle de la prestation du service-conseil qu'il a rendu dans le cadre de la présente entente. De plus, le dispensateur indemniser le réseau, ses représentants, le MAPAQ, et le gouvernement du Québec pour les dommages qui sont causés par sa faute et découlant de la prestation du service-conseil qu'il a rendu.

## 5. DISPOSITIONS DIVERSES

**5.1 Durée de l'entente :** La présente entente sera automatiquement renouvelée, aux mêmes conditions, par périodes additionnelles successives de 12 mois, à moins qu'une des parties ne signifie son intention de mettre un terme à l'entente par l'expédition, à l'autre partie, d'un avis écrit à cet effet. Toutefois, les obligations relatives à la confidentialité et à la responsabilité continuent de lier les parties.

**5.2 Portée territoriale de l'entente :** Pour être valide, la présente entente doit être conclue entre le dispensateur et le réseau de la région du principal lieu d'exercice du dispensateur. Pour que la présente entente s'applique dans un autre réseau que celui qui en est le signataire, l'autorisation de cet autre réseau est nécessaire.

**5.3 Vérification et évaluation :** Le réseau peut procéder à toute vérification portant sur les exigences liées à l'exécution de la présente entente ainsi qu'à toute évaluation de l'atteinte de ses objectifs.

**5.4 Limite de responsabilité financière :** La responsabilité financière du réseau est limitée d'une somme de chacune des subventions qu'il octroie. En aucun cas, le réseau n'est tenu de payer au dispensateur quelque autre somme, dépense ou frais liés à la présente entente ou à la poursuite des activités du dispensateur.

**5.5 Incessibilité :** Le réseau consent à la présente entente en considération de l'admissibilité du dispensateur. Aucun des droits ou obligations qu'elle confère ne peut donc être transmis, cédé, vendu ou transporté, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du réseau.

Paraphes \_\_\_\_\_

**5.6 Résiliation :** Le réseau se réserve le droit de résilier, en tout temps, la présente entente si :

- 5.6.1 Le dispensateur lui présente des renseignements faux ou trompeurs ou lui fait des déclarations mensongères ou s'il commet un manquement à la déclaration contenue aux annexes B et C;
- 5.6.2 Le dispensateur fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente et de ses annexes;
- 5.6.3 Le dispensateur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens;
- 5.6.4 Le dispensateur est reconnu coupable d'un manquement au respect du droit professionnel ou a contrevenu aux règles de l'art de son métier ou à son engagement de confidentialité, le cas échéant.

Dans les cas prévus aux paragraphes 5.6.1, 5.6.3 et 5.6.4, l'entente est résiliée de plein droit à compter de la date de réception par le dispensateur d'un avis du réseau à cet effet.

Le réseau cesse alors tout versement de subvention, à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe 5.6.3, des montants d'aide financière dus pour les dépenses encourues relativement à des prestations de service visées par la présente entente.

Dans les cas prévus au paragraphe 5.6.2, le réseau transmet un avis de résiliation au dispensateur et celui-ci a trente (30) jours pour remédier au défaut dénoncé dans l'avis, autrement l'entente est automatiquement résiliée à compter de la date de réception de l'avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus au paragraphe 5.6.2, si le réseau constate un défaut de même nature qu'un défaut pour lequel le dispensateur a déjà reçu un avis de trente (30) jours et auquel il avait précédemment remédié, le réseau peut mettre fin à la présente entente qui est résiliée de plein droit à compter de la date de réception par le dispensateur d'un avis du réseau à cet effet.

Dans les cas prévus aux paragraphes 5.6.1, 5.6.2 et 5.6.4, le réseau se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel de la subvention qui aura été versée à la date de la résiliation et réserve ses recours en dommages et intérêts.

**5.7 Recours du dispensateur :** Un dispensateur qui s'estimerait lésé par le réseau dans le cadre de l'application de la présente entente peut adresser ses motifs par écrit au comité de gestion. Celui-ci a trente (30) jours pour donner suite aux représentations du dispensateur. La décision du comité de gestion est finale et sans appel. Les coordonnées des représentants du comité de gestion apparaissent à l'Annexe D intitulée « Coordonnées du comité de gestion » de la présente entente.

La présente disposition n'a pas pour effet de limiter les efforts des parties pour tenter de régler tout différend par la discussion et la négociation, dans le respect des dispositions de la présente entente.

**5.8 Exigences d'un ordre professionnel :** Les dispositions de la présente entente n'exemptent pas un dispensateur, membre d'un ordre professionnel, de respecter toute exigence posée par cet ordre ou le droit professionnel.

**5.9 Annexes :** Les annexes à la présente entente en font partie intégrante.

*Paraphes* \_\_\_\_\_

**EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente, en duplicata :**

**LE RÉSEAU AGRICONSEILS :**

---

*Nom de la région*

**Ici représenté par :**

---

*Nom, fonction*

À \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour du mois \_\_\_\_\_ de  
l'an \_\_\_\_\_.

**LE DISPENSATEUR :**

---

*Désignation du dispensateur*

**Ici représenté par :**

---

*Nom, fonction*

À \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour du mois \_\_\_\_\_ de  
l'an \_\_\_\_\_.

*Paraphes* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## **ANNEXE A – CONTENU MINIMAL DU CONTRAT DE SERVICE ET DE LA FACTURE**

### **CONTRAT DE SERVICE**

- Le nom du dispensateur, son adresse et son numéro de téléphone;
- La date de signature du contrat;
- Le numéro de contrat de service suivant la numérotation du dispensateur;
- Le nom du client, son adresse et son numéro de téléphone;
- Le numéro d'identification ministériel (NIM) du client;
- La description détaillée du (des) service(s) à rendre : la production couverte; le domaine d'intervention; les activités ou services-conseils visés;
- La ventilation du coût estimé du service : le nom et le taux horaire du(des) conseiller(s) qui rendra(ont) le service;
- Le délai de réalisation du service;
- Selon le programme de financement, une indication que le service est rendu grâce à une intervention du réseau Agriconseils, et qu'il pourrait être subventionné par un programme du MAPAQ et/ou Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le montant prévu de la subvention;
- La signature des parties;
- Le consentement « Communication de renseignement et accès aux documents » accompagnant le contrat de service.

Pour ce qui est des services-conseils reliés au programme Prime-Vert, la liste des exploitations accompagnées générée par le logiciel PROFIL fait foi des contrats de services conclus avec les exploitations agricoles.

### **FACTURE**

- Le nom du dispensateur, son adresse et son numéro de téléphone;
- Le numéro de TVQ et de TPS du dispensateur;
- La date de facturation;
- Le numéro de contrat de service suivant la numérotation du dispensateur;
- Le numéro de facture suivant la numérotation du dispensateur;
- Le nom du client, son adresse et son numéro de téléphone;
- Le numéro d'identification ministériel (NIM) du client;
- La description détaillée du(des) service(s) réellement rendu(s) : la production couverte; le domaine d'intervention; les activités ou services-conseils visés;
- Le coût détaillé du service incluant la date de réalisation : le nom et le taux horaire du(des) conseiller(s) qui a(ont) rendu le service;
- Le montant de la subvention allouée;
- La signature du client (facultative pour les dossiers PADEA où un formulaire de livrables est nécessaire);
- Une indication que le service est rendu grâce à une intervention du réseau Agriconseils, qu'il est subventionné par un programme du MAPAQ et/ou Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le montant de la subvention.

Pour les services-conseils en agroenvironnement reliés au programme Prime-Vert, la liste des exploitations accompagnées générée par le logiciel PROFIL fait foi des factures détaillées.

*Paraphes* \_\_\_\_\_

## **ANNEXE B - DÉCLARATION DU DISPENSATEUR**

Cette déclaration doit être remplie par le répondant du dispensateur.

### **1. COORDONNÉES**

\_\_\_\_\_

*Dénomination sociale*

\_\_\_\_\_

*Numéro d'entreprise auprès du registraire des entreprises du Québec ou numéro d'assurance sociale*

\_\_\_\_\_

*Adresse complète*

\_\_\_\_\_

*Numéro de téléphone*

\_\_\_\_\_

*Numéro de télécopieur*

\_\_\_\_\_

*Nom du répondant et titre ou fonction*

\_\_\_\_\_

*Nom du responsable administratif auprès du réseau*

\_\_\_\_\_

*Courriel de correspondance du responsable administratif auprès du réseau*

### **2. LISTE DES CONSEILLERS AGRICOLES**

Joindre la liste des conseillers agricoles sous votre responsabilité et pour lesquels une « **Annexe C - Déclaration du conseiller agricole** » est dûment complétée. Ajouter des lignes au besoin.

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_
6. \_\_\_\_\_
7. \_\_\_\_\_
8. \_\_\_\_\_
9. \_\_\_\_\_
10. \_\_\_\_\_
11. \_\_\_\_\_
12. \_\_\_\_\_
13. \_\_\_\_\_
14. \_\_\_\_\_
15. \_\_\_\_\_

*Paraphes* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 3. DÉCLARATION DU DISPENSATEUR

Au nom de :

---

*Désignation du dispensateur*

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_  
*Nom Titre ou fonction*

déclare ce qui suit :

Mon organisme n'est pas associé ou ne tire pas de bénéfices ou d'avantages financiers du regroupement d'achats ou de la vente d'intrants agricoles, ou de la vente de biens et services autres que des services-conseils, que ces opérations soient faites indirectement ou directement par mon organisme.

Je suis responsable de l'ensemble des tâches reliées à la livraison des services-conseils financés, qu'elles soient réalisées par des conseillers sous ma responsabilité directement ou par un sous-traitant. Dans le cas où des tâches sont réalisées par un sous-traitant, la personne physique ou morale est inscrite au réseau Agriconseils.

Toutes les informations contenues à la présente déclaration sont exactes et mon organisme autorise tout représentant du réseau à procéder aux vérifications nécessaires pour s'en assurer.

Je comprends qu'à défaut de mon organisme ou de celui d'un des conseillers la responsabilité de mon organisme de respecter en tout ou en partie de la présente entente et de ses annexes expose mon organisme à sa résiliation, en plus d'exposer mon organisme à des recours légaux, des réclamations et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par la présente entente et ses annexes.

Mon organisme comprend qu'un manquement à la déclaration contenue aux quatre (4) précédents paragraphes entraîne la résiliation automatique de la présente entente.

Je confirme avoir lu les conditions de la présente entente et de ses annexes et en avoir saisi toute la portée.

Je m'engage à aviser le réseau de tout changement relatif à la situation qui est décrite à la présente entente et à ses annexes.

J'ai signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour du mois \_\_\_\_\_ de l'an \_\_\_\_\_.

---

*Signature du dispensateur ou de son répondant*

---

*Signature d'un témoin*

*Paraphes* \_\_\_\_\_

## **ANNEXE C - DÉCLARATION DU CONSEILLER AGRICOLE**

Cette déclaration doit être remplie par tout conseiller agricole sous la responsabilité du dispensateur qui conclut une entente d'admissibilité avec un réseau et que le dispensateur assignera à la prestation de services-conseils par l'entremise du réseau.

### **1. COORDONNÉES**

\_\_\_\_\_  
*Nom du conseiller agricole*

\_\_\_\_\_  
*Courriel*

Je suis un employé de :

\_\_\_\_\_  
*Nom du dispensateur de services-conseils*

et je serai affecté à la prestation de services-conseils aux exploitations agricoles par l'entremise du Réseau Agriconseils :

\_\_\_\_\_  
*Réseau Agriconseils d'inscription*

\_\_\_\_\_  
*Nom de l'ordre professionnel (Compléter si le conseiller est membre d'un ordre professionnel)*

\_\_\_\_\_  
*Numéro de membre de l'ordre professionnel (Renouvellement annuel requis)*

Langue dans laquelle je désire dispenser des services-conseils :

- Français  
 Anglais

**Joindre à la présente déclaration, une copie de votre curriculum vitae et une pièce justificative de votre inscription au tableau d'un ordre professionnel avec plein droit d'exercice, le cas échéant.**

**À compléter si vous désirez dispenser des services-conseils en  
gestion technico-économique et financière dans le cadre du  
Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA)**

- Je confirme être abonné aux références économiques du CRAAQ et renouveler mon abonnement annuel

Paraphes : \_\_\_\_\_

Date de renouvellement (JJ-MM-AAAA) : \_\_\_\_\_

*Paraphes* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 2. TERRITOIRE(S) QUE JE DÉSIRES DESSERVIR

### Toutes les régions

#### Abitibi-Témiscamingue (Nord-du-Québec)

- Abitibi
- Abitibi-Ouest
- La Vallée-de-l'Or
- Nord-du-Québec
- Rouyn-Noranda
- Témiscamingue

#### Bas-Saint-Laurent

- Kamouraska
- La Matapédia
- La Mitis
- Les Basques
- Matane
- Rimouski-Neigette
- Rivière-du-Loup
- Témiscouata

#### Centre-du-Québec

- Arthabaska
- Bécancour
- Drummond
- L'Érable
- Nicolet-Yamaska

#### Chaudière-Appalaches

- Beauce-Sartigan
- Bellechasse
- La Nouvelle-Beauce
- L'Amiante
- Les Etchemins
- Lévis
- L'Islet
- Lotbinière
- Montmagny
- Robert-Cliche

#### Estrie

- Asbestos
- Coaticook
- Le Granit
- Le Haut-Saint-François
- Le Val-Saint-François
- Memphrémagog
- Sherbrooke

#### Gaspésie Îles-de-la-Madeleine

- Avignon
- Bonaventure
- Îles-de-la-Madeleine
- La Côte-de-Gaspé
- La Haute-Gaspésie
- Le Rocher-Percé

#### Laurentides

- Antoine-Labelle
- Argenteuil
- Deux-Montagnes
- La Rivière-du-Nord
- Les Laurentides
- Les Pays-d'en-Haut
- Mirabel
- Thérèse-De Blainville

#### Mauricie

- La Tuque
- Les Chenaux
- Maskinongé
- Mékinac
- Shawinigan
- Trois-Rivières

#### Montérégie-Est

- Acton
- Brome-Missisquoi
- Ex-MRC Champlain
- La Haute-Yamaska
- La Vallée-du-Richelieu
- Lajemmerais
- Le Bas-Richelieu
- Les Maskoutains
- Rouville

#### Montérégie-Ouest

- Beauharnois-Salaberry
- Le Haut-Richelieu
- Le Haut-Saint-Laurent
- Les Jardins-de-Napierville
- Roussillon
- Vaudreuil-Soulanges

#### Montréal/Laval/Lanaudière

- D'Autray
- Joliette
- L'Assomption
- Laval
- Les Moulins
- Matawinie
- Montcalm
- Montréal

#### Outaouais

- Gatineau
- La Vallée-de-la-Gatineau
- Les Collines-de-l'Outaouais
- Papineau
- Pontiac

#### Québec/Capitale-Nationale/Côte-Nord

- Caniapiscou
- Charlevoix
- Charlevoix Est
- La Côte-de-Beaupré
- La Haute-Côte-Nord
- La Jacques-Cartier
- L'Île-d'Orléans
- Manicouagan
- Minganie
- Portneuf
- Québec
- Sept-Rivières

#### Saguenay- Lac-Saint-Jean

- Lac-Saint-Jean-Est
- Le Domaine-du-Roy
- Le Fjord-du-Saguenay
- Maria-Chapedelaine
- Ville Saguenay

Paraphes \_\_\_\_\_

### 3. PRODUCTIONS QUE JE DÉSIRE COUVRIR

#### PRODUCTIONS VÉGÉTALES

**Toutes les productions végétales**

**Acériculture**

**Céréales et protéagineux pour le grain**

- Avoine
- Blé pour alimentation animale
- Blé pour alimentation humaine
- Canola
- Céréales mélangées
- Haricot sec
- Maïs-grain (sauf maïs sucré)
- Orge
- Sarrasin
- Seigle
- Soya
- Autres : \_\_\_\_\_

**Céréales récoltées pour la semence pedigree**

- Avoine
- Blé pour alimentation animale
- Blé pour alimentation humaine
- Orge
- Soya
- Autres : \_\_\_\_\_

**Champignons**

**Cultures abritées**

- Autres fleurs coupées
- Concombres
- Fines herbes
- Fleurs annuelles en caissette et jardinières
- Laitue
- Piments
- Plantes vertes
- Plantes vivaces
- Plants de légumes en caissette pour jardins
- Plants forestiers
- Potées fleuries
- Roses coupées
- Tomates

**Fourrages**

- Autres céréales d'ensilage ou fourragères
- Maïs d'ensilage ou fourrager

- Plants de légumes en caissette pour plein champ
- Prairie et foin à dominance graminée
- Autres : \_\_\_\_\_

**Fruits**

- Bleuets : nains, corymbes ou géants
- Canneberges
- Fraisiers
- Framboisiers
- Poiriers
- Pommiers nains
- Pommiers semi-nains
- Pommiers standards
- Pruniers
- Vignes
- Autres : \_\_\_\_\_

**Horticulture ornementale plein champ**

- Arbres de Noël
- Arbres feuillus
- Arbustes
- Conifères
- Gazon
- Pépinières de plants forestiers
- Plantes vivaces
- Rosiers
- Autres : \_\_\_\_\_

**Horticulture ornementale en conteneur**

- Arbres feuillus
- Arbustes
- Conifères
- Plantes vivaces
- Plants forestiers
- Rosiers
- Autres : \_\_\_\_\_

**Légumes frais**

- Asperge
- Aubergine
- Betterave
- Brocoli
- Carotte
- Céleri
- Chou
- Chou-fleur
- Citrouille
- Concombre frais
- Courge
- Épinard

- Fines herbes
- Gourgane
- Haricot frais
- Laitue
- Maïs sucré frais
- Oignon
- Oignon vert (échalotte)
- Piment
- Poireau
- Pois frais
- Pomme de terre
- Pomme de terre de semence
- Radis
- Rutabaga
- Tomate fraîche
- Autres : \_\_\_\_\_

**Légumes de transformation**

- Carotte
- Chou-fleur
- Cornichon
- Haricot
- Maïs sucré
- Pois
- Tomate
- Autres : \_\_\_\_\_

**Pâturages**

**Autres**

- Engrais verts (moutarde, radis, trèfle)
- Plantes aromatiques et médicinales
- Tabac
- Autres : \_\_\_\_\_

**Culture biologique**

- Précisez : \_\_\_\_\_

**Spécialités particulières en productions végétales :**

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_

Paraphes \_\_\_\_\_

**PRODUCTIONS ANIMALES** **Toutes les productions animales** **Bovins de boucherie**

- Bovins de finition
- Bovins de semi-finition
- Génisses
- Taureaux
- Taures
- Vaches
- Veaux d'embouche
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Bovins laitiers**

- Génisses (moins de 12 mois)
- Petits veaux laitiers d'abattage
- Taureaux (utilisés pour la reproduction)
- Taures (12 mois et plus)
- Vaches
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Chevaux gardés pour l'élevage**

- Juments - Course
- Juments - Selle
- Juments - Trait
- Mâles - Course
- Mâles - Selle
- Poulins et pouliches
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Ovins**

- Agneaux de lait
- Agneaux légers
- Agneaux lourds
- Agnelles (de remplacement)
- Béliers
- Brebis (une mise bas et plus)
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Porcs d'engraissement (finisseurs)** **Porcs de maternité (naisseurs)**

- Jeunes truies de remplacement
- Porcelets sevrage à 16 jours
- Porcelets sevrage à 21 jours
- Porcelets sevrage à 28 jours
- Truies (une mise bas et plus)
- Verrats
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Porcs de pouponnière** **Veaux lourds**

- Veaux de grain
- Veaux de lait
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Volailles (poulets et dindons)**

- Dindons à griller
- Dindons de reproduction
- Dindons lourds
- Gros poulets
- Poules et poulettes pour œufs d'incubation
- Poules pour œufs de consommation
- Poulets à griller
- Poulettes de moins de 20 semaines
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Volailles (autres)**

- Autruches (femelles en production)
- Autruches d'élevage
- Autruches juvéniles
- Cailles
- Canards
- Émeus (femelles en production)
- Émeus d'élevage
- Émeus juvéniles
- Faisans
- Pintades
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Autres productions**

- Apiculture (nombre de ruches)
- Autres cervidés (femelles)
- Bisons (femelles)
- Cerfs de Virginie (femelles)
- Cerfs rouges (femelles)
- Chèvres angoras (une mise bas et plus)
- Chèvres de boucherie (une mise bas et plus)
- Chèvres laitières (une mise bas et plus)
- Lapines de production (femelles accouplées)
- Lapins futurs reproducteurs, relève
- Sangliers (femelles)
- Wapitis (femelles)
- Autres : \_\_\_\_\_

 **Production bio**

- Préciser : \_\_\_\_\_

 **Spécialités particulières en productions animales:**

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_

Paraphes \_\_\_\_\_

#### 4. DOMAINES D'INTERVENTION ET ACTIVITÉS COUVERTES

##### A. En lien avec le financement provenant des réseaux Agriconseils

- Gestion d'élevage**
  - Alimentation
  - Certification
  - Étiquetage nutritionnel
  - Génétique et amélioration du troupeau
  - Implantation d'une innovation technologique
  - Pâturage
  - Productivité/élevage
  - Qualité du produit fini
  - Autres : \_\_\_\_\_
  
- Gestion des cultures**
  - Certification
  - Choix des cultures
  - Dépistage (RAP)
  - Étiquetage nutritionnel
  - Gestion de l'eau
  - Implantation d'une innovation technologique
  - Méthodes culturales
  - Productivité/culture
  - Qualité du produit fini
  - Rotation des cultures
  - Suivi des cultures
  - Autres : \_\_\_\_\_
  
- Gestion des bâtiments et des infrastructures**
  - Certification
  - Conception d'un bâtiment
  - Entreposage
  - Équipement
  - Implantation d'une innovation technologique
  - Tensions parasitaires
  - Ventilation
  - Autres : \_\_\_\_\_
  
- Gestion organisationnelle et des ressources humaines**
  - Gestion de conflits
  - Lien entre associés, structure décisionnelle, cogestion
  - Planification des ressources humaines
  - Autres : \_\_\_\_\_
  
- Transfert de ferme (approche multidisciplinaire)**
  - Gestion des risques
  - Plan de transfert (bonification PADEA)
  - Planification fiscale
  - Transfert des pouvoirs et des savoirs
  
- Gestion technico-économique et financière**
  - Capacité de remboursement
  - Gestion des risques
  - Productivité
  - Rentabilité
  - Structure financière
  - Autres : \_\_\_\_\_

##### B. En lien avec le financement provenant du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA)

- Services-conseils du PADEA**
  - Diagnostics (global et sommaire)
  - Plan d'affaires
  - Plan d'exploitation
  - Plan de transfert
  - Plan de démarrage

##### C. En lien avec le financement provenant du programme Prime-Vert

- CCAE reconnu en vertu de l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles
- PAA ponctuels

Paraphes \_\_\_\_\_

## 5. DÉCLARATION DU CONSEILLER

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_  
*Nom* *Titre ou fonction*

déclare ce qui suit :

Je ne suis pas associé ou je ne tire pas de bénéfices ou d'avantages financiers du regroupement d'achats ou de la vente d'intrants agricoles, ou de la vente de biens et services autres que des services-conseils, que ces opérations soient faites indirectement ou directement par moi.

Je n'ai aucun intérêt pécuniaire réel ou potentiel dans les affaires des exploitations agricoles que je conseille.

Je n'ai aucun lien de parenté avec les producteurs agricoles que je conseille (ex. : père, fille, frère, belle-sœur, etc.).

Je ne tire pas, je n'ai pas tiré et je ne pourrais pas tirer d'avantages, à des fins personnelles, de l'utilisation de l'information des résultats de l'analyse des exploitations agricoles que je conseille ou des données et/ou procédés protégés par les diverses dispositions concernant le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Je comprends qu'un manquement à la déclaration contenue aux quatre (4) précédents paragraphes entraîne la résiliation automatique de la présente entente.

Je m'engage, sans limite de temps, à respecter mon secret professionnel ou mon obligation de confidentialité, à moins d'en avoir été relevé par mon client.

Toutes les informations contenues à la présente déclaration sont exactes et j'autorise tout représentant du réseau à procéder aux vérifications nécessaires pour s'en assurer.

Je comprends que mon défaut de respecter tout ou partie de la présente entente et de ses annexes m'expose, ainsi que mon employeur, le cas échéant, à leur résiliation, en plus de m'exposer à des recours légaux, des réclamations et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par la présente entente et ses annexes.

Je confirme avoir lu les conditions de la présente entente et de ses annexes et en avoir saisi toute la portée.

Je m'engage à aviser le réseau de tout changement relatif à la situation qui est décrite à la présente entente et à ses annexes.

J'ai signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour du mois \_\_\_\_\_ de l'an \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
*Signature du conseiller*

\_\_\_\_\_  
*Signature d'un témoin*

*Paraphes* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## ANNEXE D - COORDONNÉES DU COMITÉ DE GESTION

**Comité de gestion de l'Entente de partenariat MAPAQ - UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles :**

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

**Madame Hélène Doddridge**

Direction de la coordination et de l'appui aux régions  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de  
l'Alimentation du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3630  
Télécopieur : 418 380-2161



**Monsieur Charles-Félix Ross**

Direction des recherches et politiques agricoles  
Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Téléphone : 450 679-0540, poste 8517  
Télécopieur : 450 679-4943

*Paraphes* \_\_\_\_\_

## ANNEXE E - COORDONNÉES DES RÉSEAUX AGRICONSEILS

<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</b> 970, avenue Larivière Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5 Téléphone : 819 762-3343 Télécopieur : 819 762-0575 <a href="mailto:at@agriconseils.qc.ca">at@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS BAS-SAINT-LAURENT</b> 335, rue Moreault Rimouski (Québec) G5L 9C8 Téléphone : 418 722-7440 Télécopieur : 418 727-3967 <a href="mailto:bsl@agriconseils.qc.ca">bsl@agriconseils.qc.ca</a></p>
<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS CAPITALE-NATIONALE ET CÔTE-NORD</b> 1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau RC-22.1 Québec (Québec) G1N 3Y7 Téléphone : 418 527-9609 Télécopieur : 418 527-9532 <a href="mailto:cncn@agriconseils.qc.ca">cncn@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS CENTRE-DU-QUÉBEC</b> 1940, rue des Pins Nicolet (Québec) J3T 1Z9 Téléphone : 819 293-2552 Télécopieur : 819 293-6698 <a href="mailto:centre-du-quebec@agriconseils.qc.ca">centre-du-quebec@agriconseils.qc.ca</a></p>
<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES</b> 675, route Cameron, bureau 100 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8116 Télécopieur : 418 386-8345 <a href="mailto:chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca">chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS DE L'ESTRIE</b> 4260, boulevard Bourque Sherbrooke (Québec) J1N 2A5 Téléphone : 819 829-0641 Télécopieur : 819 820-3942 <a href="mailto:stardif@agriconseils.qc.ca">stardif@agriconseils.qc.ca</a></p>
<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS GASPÉSIE – LES ÎLES</b> 34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524 Caplan (Québec) G0C 1H0 Téléphone : 418 388-2324 Télécopieur : 418 388-2834 <a href="mailto:fdelarosbil@agriconseils.qc.ca">fdelarosbil@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS LAURENTIDES</b> 15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200 Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3 Téléphone : 450 472-0440, poste 299 Télécopieur : 450 472-8386 <a href="mailto:laurentides@agriconseils.qc.ca">laurentides@agriconseils.qc.ca</a></p>
<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS MAURICIE</b> 5195, boulevard des Forges, bureau 102 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3 Téléphone : 819 378-7421 Télécopieur : 819 378-2425 <a href="mailto:agagne@agriconseils.qc.ca">agagne@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS MONTÉRÉGIE-EST</b> 3800, boulevard Casavant Ouest Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3 Téléphone : 450 774-6383 Télécopieur : 450 778-3797 <a href="mailto:khebert@agriconseils.qc.ca">khebert@agriconseils.qc.ca</a></p>
<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS MONTÉRÉGIE-OUEST</b> 177, rue Saint-Joseph, local 201 Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0 Téléphone : 450 427-2000 OU 1 800 472 4846 Télécopieur : 450 427-1494 OU 450 427-0407 <a href="mailto:pdesrosiers@agriconseils.qc.ca">pdesrosiers@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS MONTRÉAL-LAVAL-LANAUDIÈRE</b> 110, rue Beaudry Nord Joliette (Québec) J6E 6A5 Téléphone : 450 753 8345 Télécopieur : 450 759 7610 <a href="mailto:Imbrodeur@agriconseils.qc.c">Imbrodeur@agriconseils.qc.c</a></p>
<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS OUTAOUAIS</b> Galeries de Buckingham 999, rue Dollard Gatineau (Québec) J8L 3E6 Téléphone : 819 986-8544, poste 246 Télécopieur : 819 986-9299 <a href="mailto:outaouais@agriconseils.qc.ca">outaouais@agriconseils.qc.ca</a></p>	<p><b>RÉSEAU AGRICONSEILS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b> 3635, rue Panet Jonquière (Québec) G7X 8T7 Téléphone : 418 542-2032, poste 230 Télécopieur : 418 542-3011 <a href="mailto:saglac@agriconseils.qc.ca">saglac@agriconseils.qc.ca</a></p>

*Paraphes* \_\_\_\_\_